

CHRONIQUES

La Licence de Théologie et des Sciences Religieuses

Il y a quelques mois était créée, dans le cadre de l'Université de Tunis, une Faculté de Théologie et de Sciences Religieuses. Nous avons alors souligné l'importance de cette réalisation dont la signification est claire : volonté de rénovation profonde de l'enseignement religieux traditionnel, par l'application aux disciplines islamiques des méthodes modernes d'étude et de recherche (1). Aujourd'hui, alors que les programmes de la Licence de Théologie et des Sciences Religieuses viennent d'être définitivement arrêtés (2), il nous semble intéressant d'en analyser le contenu.

Les études de la Licence de Théologie et des Sciences Religieuses sont réparties sur quatre années.

Durant la première et la deuxième année, les horaires hebdomadaires sont fixés comme suit :

Répartition des enseignements	Horaires	
	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre
Initiation aux études religieuses	2	
Initiation aux études philosophiques	2	
Initiation aux études historiques	2	
Initiation aux études linguistiques	2	
Initiation aux études méthodologiques	2	
Etudes coraniques	2	3
Etude de la « Soumma »	2	3
Langue étrangère	2	3
Les croyances	—	2
Droit Musulman	—	2
Travaux pratiques	—	3
Total	16	16

(1) Cf. *L'enseignement supérieur islamique*, dans *IBLA*, 1962, II, pp. 181-184.

(2) *Journal Officiel de la République Tunisienne*, 26-29 mars 1963, pp. 365-369.

En troisième et quatrième année, l'enseignement se divise en deux sections : la section des Sciences religieuses et la section de Théologie. Les horaires sont répartis de la façon suivante :

Répartition des enseignements	H o r a i r e s			
	3 ^e année		4 ^e année	
	Sciences religieuses.	Théolo- gie	Sciences religieuses.	Théolo- gie
Etudes coraniques	2	2	2	2
Etude de la « Sounna »	2	2	2	2
Dogme	2	—	2	—
Philosophie	2	—	2	—
Histoire des Religions	1	—	1	—
Les Sectes Musulmanes	1	—	1	—
Le Scufisme	1	—	1	—
Histoire	1	—	1	—
Langue étrangère	2	2	2	2
Les principes du Droit Musulman	—	2	—	2
Le Droit Musulman	—	2	—	2
Signification des prescriptions relig.	—	1	—	1
Histoire de la législation religieuse	—	1	—	1
Les fondements des institutions	—	1	—	1
Histoire des idées sociales	—	1	—	1
Travaux pratiques	4	4	4	4

Sans vouloir entrer ici dans le détail des programmes de la Licence de Théologie et des Sciences Religieuses (3); on peut, semble-t-il, faire à leur propos les observations suivantes :

1° L'élaboration de ces programmes s'inspire visiblement d'une recherche de vivification de l'héritage islamique par l'utilisation des valeurs et des méthodes de la pensée contemporaine. Depuis l'indépendance, cette volonté de progrès s'est traduite concrètement dans de nombreuses mesures importantes : création d'un nouveau Code de statut personnel, réforme judiciaire, suppression des Habous, substitution d'un enseignement national moderne à l'enseignement traditionnel sous sa forme ancienne. On retrouve dans les programmes de la licence de Théologie le même souci de réaliser une synthèse qui, sans cependant accepter la laï-

(3) Pour connaître ce détail on pourra se référer au *Journal Officiel* du 26-29 mars 1963.

cité au sens occidental, parvienne à concilier la tradition islamique et les exigences du monde moderne.

2° Les programmes de la licence de Théologie et des Sciences Religieuses témoignent à cet égard d'une nette volonté d'aborder les études islamiques en faisant appel aux méthodes d'enseignement et de recherche en usage dans les universités modernes. Qu'il nous suffise de citer ici quelques exemples : en première année, *l'initiation aux études religieuses* comporte des cours sur « les rapports de la foi avec la raison »; *l'initiation historique* prévoit une étude de « la naissance et l'évolution des sociétés humaines, considérées particulièrement dans leurs relations avec les facteurs religieux caractéristiques des différentes époques de l'histoire »; *l'initiation méthodologique* insiste sur « les méthodes et procédés de la recherche scientifique »; *l'étude de la Sounna* comporte des cours sur « les méthodes des anciens et des modernes (comparaison et critique) ». En deuxième année, *l'initiation historique* donne une place importante à « la critique historique chez les anciens et les modernes ». En troisième année, il est recommandé, pour les *Etudes Coraniques* de « replacer dans leur contexte les versets de prédication et ceux concernant la morale », tandis que pour le *Dogme*, on prévoit non seulement une étude « des problèmes de l'existence de Dieu, de son essence et de ses attributs », mais aussi l'« exposé et la discussion des théories contemporaines ». En quatrième année, les travaux pratiques se rapportant au *Droit* comportent « la recherche de textes concernant les discussions au sujet des principes d'élaboration du Droit, la critique de ces textes, l'exposé de leurs principes et méthodes » ainsi que « la référence aux sources » et « la recherche d'exemples des différentes époques », etc...

3° Enfin, dans un souci de culture générale et d'« ouverture », la licence de Théologie et des Sciences Religieuses de l'Université de Tunis donne une place à l'étude des doctrines et religions autres que l'Islam. Dès la première année, une *initiation philosophique* comporte l'étude de « la notion de divinité et celle de révélation, respectivement considérée du point des religions et de la philosophie ». En troisième année est prévue l'étude « des différentes branches de la philosophie », celle des « problèmes et doctrines métaphysiques (Matérialisme, Spiritualisme, Monisme, Dualisme) », ainsi que l'étude de *l'histoire des religions* : « religions existantes (leur répartition dans l'espace et leurs rapports mutuels); idées sur l'origine de la foi (exposé et discussion); la mythologie chez les Egyptiens, chez les peuples sémites, chez les Grecs et les Romains; les religions du monde extrême-oriental (Brahmanisme, Bouddhisme, Confucianisme) ». En quatrième année, le programme comporte des cours sur « l'Ancien et le Nouveau Testament, le Judaïsme et le Christianisme ».

D'aucuns pourront trouver encore modeste cette partie du programme réservée aux philosophies et doctrines non islamiques.

On entendra peut-être aussi souhaiter que la place soit faite plus large aux grands courants de la pensée contemporaine. Mais il convenait de souligner par ces quelques exemples la largeur d'esprit et le souci d'adaptation qui ont présidé à l'élaboration de ces programmes. Ainsi adapté, un tel enseignement prend sa place dans la synthèse culturelle d'une « Université ». Par là même, il facilitera le dialogue avec les autres disciplines, et, au delà, pourra favoriser l'échange avec les cultures et les hommes appartenant à d'autres horizons intellectuels ou spirituels.

Michel LELONG.

Les travailleuses sociales en Tunisie

Dans le vaste champ de l'action sociale tunisienne, différentes catégories de travailleurs sociaux sont à l'œuvre : Assistantes sociales, Adjointes sociales, Animatrices sanitaires et sociales, Jardinières d'enfants et Monitrices, Educateurs dans les villages d'enfants et les centres de rééducation pour jeunes délinquants, etc... Tous essaient, sous des formes diverses, de répondre à quelques-uns des multiples besoins de la population.

Nous parlerons ici uniquement du Service social proprement dit (Assistantes sociales) et d'un nouveau service apparemment bien adapté aux besoins des populations les moins évoluées : celui des animatrices sanitaires et sociales.

I. LE SERVICE SOCIAL.

Le Service social existe depuis déjà assez longtemps en Tunisie. Sous le Protectorat, divers services sociaux fonctionnaient tels que ceux de l'Armée, d'un certain nombre d'industries privées, celui de la Ligue antituberculeuse et enfin celui de la Santé publique.

Créé en 1943, ce Service social de la Santé s'étendit assez rapidement à travers tout le Pays. Des assistantes sociales diplômées exerçaient à l'Intérieur : on en trouve alors à Gabès, au Kef, à Djerba, à Kerkena... Ce service médico-social était conçu essentiellement pour prolonger et compléter le travail des médecins dans la lutte contre les fléaux sociaux. Les assistantes sociales étaient en quelque sorte des auxiliaires médicales, assurant à domicile, auprès du malade et de sa famille, la surveillance et les conseils du médecin, attribuant des secours aux plus nécessiteux et prodiguant des conseils, hélas, pas toujours efficaces, dans une population analphabète et sans travail.

Certaines assistantes avaient d'ailleurs un champ d'action plus large, en particulier dans les « Gouttes de lait » où elles assuraient auprès des mères, des démonstrations de biberons, bouillies, etc... ainsi que dans les écoles, pour la préparation des consultations médicales scolaires.

Près d'une trentaine d'assistantes sociales françaises travaillaient à la Santé publique, très vite secondées par des jeunes filles tunisiennes appelées « adjointes sociales » qu'elles formèrent « sur le tas » auprès d'elles. Ce fut une bonne initiative, mais il est cependant regrettable de constater que pas une seule de ces jeunes Tunisiennes ne fut envoyée en France à l'époque, pour y poursuivre des études d'assistante sociale

et devenir dès lors un élément dynamique d'encadrement de ses compatriotes. Ce n'était guère dans l'optique du moment...

Il fallut attendre 1956 pour que les deux premières assistantes sociales tunisiennes sortent diplômées d'une école française.

Au moment de l'Indépendance, le Service social se vida de la majeure partie de ses éléments. Seules, deux assistantes françaises, encore actuellement en fonction, restèrent à la Santé. La relève fut difficile et les adjointes sociales se virent à la tête des postes occupés hier par les assistantes diplômées, sans encadrement.

En 1958 s'ouvrit à Tunis, une section d'Assistants sociaux. En 1961, les 7 premières Tunisiennes formées dans le pays passèrent le diplôme d'Etat tunisien d'Assistante sociale. Parmi elles, 3 anciennes adjointes sociales, « mordues » par la profession, et qui, courageusement s'étaient remises, souvent au prix de nombreuses difficultés, sur les bancs de l'école.

Le niveau d'entrée exigé est de 3^e d'enseignement secondaire. Il serait souhaitable que très rapidement il soit porté au niveau baccalauréat (sans que le diplôme soit exigé).

Aujourd'hui 12 assistantes sociales tunisiennes travaillent — malheureusement — presque toutes à Tunis, dont elles sont originaires; une seule est dans la région de Béja.

Dix sont, soit dans les hôpitaux de la capitale ou dans les services centraux du Secrétariat d'Etat à la Santé publique et aux Affaires sociales et deux dans d'autres services publics (Direction de la jeunesse et des sports, Gardé nationale). Enfin, une poursuit en France une formation d'encadrement, afin de devenir monitrice de la section des assistantes sociales à l'Ecole de Tunis.

Par ailleurs, 6 assistantes françaises, dont 4 arrivées après l'Indépendance, exercent également à Tunis dans les hôpitaux ou à l'Ecole.

Une cinquantaine d'adjointes sociales travaillent dans les hôpitaux ou des dispensaires de P.M.I., la majorité à Tunis également; mais il y en a un certain nombre dans l'Intérieur, où elles manquent beaucoup d'encadrement, puisque comme nous l'avons vu il n'y a pas — sauf exception — d'assistantes diplômées en dehors de la capitale.

Il faut noter également l'existence d'un Bureau de l'Adoption (créé peu après la parution de la loi de 1958 sur l'Adoption) chargé de constituer le dossier, faire les enquêtes préalables auprès de familles désirant adopter un enfant abandonné, surveiller celui-ci pendant une période d'essai avant la remise du dossier au Tribunal, etc... C'est ainsi que, depuis sa création, 340 enfants abandonnés ont été adoptés par les

soins de ce bureau, tenu par une adjointe sociale qui a fait un stage de spécialisation en France et en Belgique dans le domaine de l'enfance abandonnée.

Cette initiative est très intéressante. Il serait souhaitable qu'elle se développe et qu'un grand service social pour l'enfance puisse être créé.

Il importe, en effet au plus haut point, pour éviter une sclérose qu'il le rendrait vite dépassé, que le Service social tunisien élargisse son champ d'action, trop limité jusqu'à présent — sauf les quelques exceptions qui ont été signalées — au Service social d'hôpital.

Ceci est nécessaire, non seulement pour répondre à un éventail plus large des besoins et des possibilités du Service social (enfance délinquante, tribunaux, service social de la Sécurité sociale, service social familial de secteur, service social de groupes, service social du travail, etc...), mais également pour permettre une formation des élèves assistantes plus complète et polyvalente, car les stages — partie essentielle de la formation des élèves assistantes — sont à l'heure actuelle très limités.

Le seul service à caractère administratif (mais pas uniquement) qui devrait exister au SESPAS devrait être un service social central, ayant à sa tête une assistante sociale chef, chargée de la coordination, de la programmation, de la supervision du travail des assistantes — ceci non pas seulement de son bureau, mais en se déplaçant souvent dans les Gouvernorats, en y formant et conseillant sur place les adjointes. (Ceci est d'autant plus urgent que comme nous l'avons vu, celles-ci sont à l'heure actuelle vraiment livrées à elles-mêmes, sans soutien ni contrôle). Ce service a existé de façon intermittente, mais n'a jamais eu la possibilité de s'organiser véritablement jusqu'à présent, ce qui est vraiment anormal.

Il serait souhaitable que les autres assistantes et adjointes utilisées actuellement au Ministère le soient à faire du vrai service social, en « pleine pâte », ce pour quoi elles ont été formées et ce à quoi, d'ailleurs, elles aspirent. (On touche ici du doigt la carence en bonnes secrétaires médico-sociales. Le SESPAS se propose d'ouvrir dans quelque temps une nouvelle section destinée à former cette catégorie de personnel).

Ceci permettra de libérer les techniciennes du Service social pour leur vrai travail. Citons, à titre d'exemple : l'aide pour la constitution des dossiers de Sécurité sociale, la recherche de solutions pour permettre la scolarisation d'enfants ayant dépassé l'âge d'admission à l'école,

le dégel de dossiers de pensions (anciens combattants, maladies professionnelles, accidents du travail, etc...).

La prévention d'abandon d'enfants naturels, par le soutien moral et la recherche de travail pour les jeunes mères.

Le placement d'enfants en nourrice, et la surveillance de ceux-ci. La recherche de solutions dans le cas d'hospitalisation d'une mère de famille.

Le parachèvement du travail psychiatrique du médecin, par les contacts suivis avec le malade et sa famille.

L'enquête, en vue de la meilleure solution concernant la garde de l'enfant, en cas de divorce.

Les études et informations préalables, en vue de la création d'activités éducatives ou à caractère social, en liaison avec les mouvements de Jeunesse, les Organisations Nationales, etc...

Le champ d'action est varié et quasi illimité. Plus l'assistante sociale est qualifiée et compétente, plus elle sait détecter les besoins et trouver des solutions adaptées pour y répondre.

II. LES ANIMATRICES SANITAIRES ET SOCIALES.

A côté du Service social, une autre forme d'action sociale qui a le mérite de la nouveauté, est en train de prendre une place appréciable dans ce champ de l'action sociale : celui des « animatrices sanitaires et sociales » appelées au début « animatrices rurales ».

Au cours de l'été 1959, l'UNFT, en collaboration avec le SESPAS, tenta une expérience-pilote, limitée à 4 villages dont la population ne dépassait pas 500 habitants chacun, et choisis en raison de leur isolement et des conditions de vie difficiles. Quatre groupes de jeunes filles furent envoyés dans ces villages pour y vivre pendant un mois, afin de s'insérer dans la vie même du village, conseiller, éduquer les femmes, pas tant par des paroles que par des actes concrets, modestes mais efficaces, bref afin de prêcher par l'exemple.

Cette expérience ayant donné de bons résultats, les responsables en décidèrent l'extension et la systématisation.

En janvier 1960, soixante jeunes filles de l'UNFT suivirent un stage de formation de 3 semaines au Centre de Bir El Bey. Elles étaient issues elles-mêmes du milieu rural et à l'issue de leur stage, furent renvoyées dans leur région d'origine. Recrutées à un niveau assez primaire, elles avaient un esprit militant et étaient convaincues qu'elles devaient œuvrer à la prise de conscience et à la formation de leurs sœurs moins évoluées, tout en restant très proches d'elles.

Le Président Bourguiba, dans un discours prononcé en mai 1959 dans le Gouvernorat de Kairouan, avait d'ailleurs annoncé cette nouvelle forme d'action : « ...des groupes de jeunes filles se répandront dans le pays, visiteront les villages, les tribus, pénétreront dans les habitations pour apprendre aux femmes des notions en matière d'hygiène, de toilette, de maternité et de soins à donner aux nourrissons. Ainsi le niveau des campagnes se rapprochera progressivement de celui des villes. Nous ne voulons pas qu'il y ait en Tunisie des régions en retard sur les autres. Tous égaux en droits et en devoirs, nous devons progresser ensemble. Il faut donc que le niveau des couches arriérées s'élève jusqu'à atteindre celui des plus évoluées et tendre ainsi vers un niveau général de bien-être ».

Voilà l'objectif, le fondement de départ. Où en est maintenant cette action ?

Le Gouvernement tunisien a conclu avec le Fonds des Nations-Unies pour l'Enfance et le Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations-Unies, un accord sur un programme d'éducation sanitaire et sociale en milieu rural (juillet 1961 à juillet 1963).

Cet accord prévoit :

- a) le relèvement du niveau de recrutement (le certificat d'études est désormais exigé);
- b) une formation de départ un peu plus longue (2 mois à 2 mois 1/2) complétée par des séminaires périodiques organisés à l'échelon régional.

Cette formule est excellente, car elle perfectionne progressivement la formation technique des animatrices, sommaire au départ, sans les arracher trop longtemps à leur milieu d'origine et en les formant à partir du réel.

Le programme porte essentiellement sur les points suivants : hygiène (propreté du corps, du foyer, des aliments); nutrition (recettes, introduction d'éléments nouveaux tels que œufs, légumes frais ou cuits, etc.), tout ceci d'après les possibilités locales et matérielles, en montrant simplement qu'élever quelques poules ou créer un petit potager familial n'est pas chose impossible; alimentation des bébés et des enfants; amélioration du logement.

Cette formation devient très vite action concrète dès que l'animatrice au service d'un village commence à y être connue et appréciée.

Son travail consiste à aller dans chaque maison, à y introduire progressivement (sans ton dogmatique...), les notions élémentaires concernant l'hygiène, les soins aux enfants, etc... Il ne s'agit pas seulement

de conseils théoriques. Elle doit, tout naturellement, « apprendre en faisant » (donner un bain, préparer une bouillie, blanchir à la chaux une pièce, faire percer une fenêtre, déplacer un tas de fumier, etc...).

Parallèlement, elle organise des réunions régulières pour les femmes de village : discussion sur des sujets éducatifs, démonstrations pratiques, séances de raccommodage et de tricot.

Dès son arrivée au village, l'animatrice est présentée aux Autorités locales (Président de la Municipalité, délégué du Parti, responsable locale de l'UNFT, etc...) si bien que son activité est d'emblée soutenue et presque officialisée. Le lien étroit qui existe entre l'UNFT et les animatrices facilite la tâche de ces dernières; souvent, le local utilisé pour les réunions est celui de l'UNFT.

A l'heure actuelle, 150 animatrices sont ainsi au travail dans des villages de tous les Gouvernorats et une trentaine sont en formation à Tunis.

Il faut noter que la notion « rurale » de départ s'est quelque peu étendue aux populations misérables des zones suburbaines de Tunis (Mélassine, Djebel Lahmar, etc...).

Les animatrices sont encadrées par une animatrice chef dans chaque Gouvernorat. Celles-ci ont à leur disposition une 2 CV. Citroën, afin de rayonner à travers les divers villages où travaillent les animatrices. Elles ont également un équipement ménager comprenant des machines à coudre portatives, des machines à tricoter, des pèse-bébés, des réchauds à pétrole, etc... ainsi que du matériel audio-visuel, hauts-parleurs pour les réunions, etc... Un film didactique et une brochure illustrée qui leur servira de guide, sont en cours de réalisation.

Ainsi nous voyons que ce service nouveau est déjà bien organisé et structuré, il reçoit compréhension et appui de la part des Autorités.

Il a eu le mérite de répondre à des besoins urgents, sous une forme adaptée, de s'insérer dans le dynamisme de l'UNFT, et surtout — et ceci par opposition au Service social classique — d'être une création de la Tunisie indépendante et non un simple héritage du Protectorat, comme le Service social, pensé et rodé dans les pays d'Occident et qui n'a pas toujours su trouver sa place exacte dans les pays en voie de développement.

*
**

Et pourtant il semble que le Service social pourrait se rajeunir et s'insérer, lui aussi, dans la dynamique actuelle du développement, trouvant sa place en particulier dans les nouvelles structures telles que : Maisons du Peuple, Maisons de Jeunes, Unités coopératives agricoles, etc

En fait, l'Assistante sociale devrait, de plus en plus, être un élément d'encadrement et trouver tout naturellement sa place parmi les éléments régionaux dynamiques qui participent à la réalisation des infrastructures régionales : élément d'encadrement des adjointes sociales, d'abord, qui, sous sa responsabilité directe, feraient le travail social, étant entendu que le pur travail administratif serait du ressort des secrétaires médico-sociales. Encadrement des animatrices (à côté ou peut-être à la place des animatrices-chefs) avec lesquelles une liaison devrait s'établir.

L'assistante n'a pas la possibilité — et ce n'est pas son rôle — de pénétrer dans toutes les maisons, de connaître toutes les familles d'une localité. Mais il serait combien utile que l'animatrice détecte les besoins, signale les situations anormales qu'elle n'est pas elle-même en mesure de résoudre. Cela se réalise ailleurs déjà dans certains secteurs limités. Souhaitons que, au plus tôt, cela puisse se réaliser à une plus vaste échelle dans tous les Gouvernorats.

Enfin, au plan régional, l'assistante pourrait avoir des « permanences » ouvertes à tous, à des « points névralgiques » tels que ceux déjà signalés : Unités coopératives, Maisons du Peuple, etc... Hommes et femmes apprendraient à venir la consulter à propos de questions diverses telles que : orientation professionnelle des jeunes, sécurité sociale possibilités concernant l'Habitat, droits aux allocations, conseils concernant l'éducation des enfants.

La Tunisie entreprend un certain nombre de réalisations sociales, élabore une législation à cet effet, mais souvent — et cela est d'autant plus vrai que l'on s'éloigne de la capitale — les gens ne connaissent que vaguement leurs droits et les possibilités qui leur sont offertes, et se perdent vite dans le maquis administratif. L'assistante peut leur être alors un guide précieux.

Ce rôle d'encadrement suppose des assistantes de valeur, recrutées à un niveau de fin d'études secondaires (il est peut-être prématuré d'exiger actuellement le baccalauréat) sachant percer des trouées nouvelles et implanter solidement cette forme d'action sociale essentiellement éducative.

C'est une tâche exaltante qui, espérons-le, attirera parmi les meilleures des jeunes filles tunisiennes, actuellement rebutées par une forme parfois étroite et trop administrative du Service social, mais désireuses cependant de travailler à la promotion de leurs compatriotes, dans des postes convenablement rémunérés, où elles aient la possibilité d'épanouir leurs qualités de cœur et d'esprit.

Monique HARCHA.

La Planification tunisienne

Le décret 61/2 du 3 janvier 1961, portant création d'un Secrétariat d'Etat au Plan, amorce une nouvelle étape de l'histoire de la Tunisie Indépendante. Abandonnant les positions libérales adoptées à l'aube de l'indépendance tunisienne, instruit de leur inefficacité par cinq années de relative stagnation économique, le gouvernement décidait d'engager résolument le pays dans la voie de la planification.

Expression de la volonté d'émancipation totale de la nation, la « bataille économique » ne résultera plus simplement des efforts du dynamisme individuel, fut-il constamment guidé et stimulé par l'Etat. Elle relèvera désormais d'une stratégie économique rationnellement élaborée au niveau d'un pouvoir qui se veut maître de l'économie comme du politique en raison même de la conception qu'il s'est donnée du bien commun.

Le gouvernement de la République revenait ainsi, après cinq années plus spécialement consacrées à affermir l'indépendance et le pouvoir politique, aux objectifs formulés à Sfax, en 1955, dans la « motion économique » du Congrès du Néo-Destour, dit Congrès de la Victoire. Il faisait sienne, par le fait même, la méthode préconisée par la Centrale Syndicale Ouvrière, en conclusion de l'analyse détaillée, présentée sous la forme d'un « Rapport Economique », en son VI^e Congrès tenu à Tunis.

Quelques mois après sa création, en début d'été, le Secrétariat d'Etat, était en mesure de définir les grands axes de l'action à entreprendre. Parues sous la forme provisoire d'un document ronéotypé, les « Perspectives Décennales de Développement » devaient être remises à la Nation, discutées par elle, en chacune de ses instances, modifiées au besoin, puis entérinées pour être consacrées définitivement comme la Charte Economique des dix années à venir : mise en place d'une véritable économie nationale, d'esprit sinon d'inspiration socialiste.

Réalité nouvelle du pouvoir tunisien, la planification entend instaurer une réalité nouvelle dans le pays : un dynamisme économique cohérent. C'est l'amorce d'une véritable révolution, révolution mentale pour la plupart aussi bien que révolution structurelle, cette dernière étant envisagée à la fois comme le moyen d'engager tous les esprits dans le processus du progrès économique et comme mise en place d'un cadre favorable à un développement harmonisé, au service de tous, à commencer par les plus démunis.

Du passé, une page a été délibérément tournée. Retenons-en de nombreuses réalisations, entreprises par les divers départements techniques et les autorités régionales aux divers échelons sans qu'on puisse y discerner la marque d'une véritable politique économique. Les quelques mesures générales qui avaient été prises, le furent sous le poids des événements.

La Direction du Plan, service peu étoffé, à l'image du rôle restreint qu'on lui réservait alors, faisait partie du Secrétariat d'Etat à la Présidence et à la Coordination. Il pouvait, tout au plus, par le rôle de supervision et de contrôle qui lui avait été confié, hiérarchiser, dans la mesure des délais de subvention, les projets présentés par les divers services. Plus utiles pour l'avenir, auront été les études statistiques et économiques menées sous sa direction.

Les Perspectives Décennales de Développement se présentent comme un document pour l'action. Les étapes de la mise en œuvre proprement dite seront ensuite définies par les deux Plans successifs prévus : le Plan triennal, ou pré-plan, et le Plan septennal.

Les titres donnés aux deux premiers documents élaborés situent bien les étapes de la démarche de pensée qui a présidé à l'élaboration de la nouvelle politique économique.

Les Perspectives Décennales définissent un cadre général dans lequel le développement planifié de l'économie tunisienne doit s'insérer; les choix fondamentaux de cette planification, considérée comme une « philosophie de la vie », relèvent en premier lieu d'une « éthique inspirée par la foi en l'homme et la possibilité de sa promotion ». « Il ne s'agit pas pour nous de développer l'économie tunisienne à seule fin de la développer, mais de faire en sorte que toutes les couches sociales, et plus particulièrement les moins favorisées, en bénéficient à la mesure de leurs efforts et aussi de leurs besoins ». C'est donc principalement à partir de l'objectif que l'on s'est ainsi défini qu'elles ont été élaborées. L'expression chiffrée déterminante de cet objectif se trouve être l'appréciation du minimum de revenu assurant à chaque Tunisien les éléments constitutifs d'une vie décente, soit cinquante dinars par an et par tête, minimum que 78 % de la population n'obtenait pas en 1959.

Toute la cohésion a ensuite été établie en tenant compte d'une décision de meilleure distribution du revenu national ainsi qu'en fonction d'un taux d'épargne progressif et d'un déficit extérieur reconnu comme compatibles avec le souci d'arriver à l'auto-développement dans un délai aussi rapproché que possible.

L'analyse de la situation économique de la Tunisie à l'heure de l'indépendance fait apparaître une série de déséquilibres dont l'imbrication, face à la progression démographique, aboutit à un amenuisement continu du revenu national par tête alors que la consommation tend à croître. Cette grave désarticulation, engendrée par l'impact de deux économies, se trouve renforcée par la satellitisation de l'économie tunisienne à l'économie dominante française.

De ce diagnostic des obstacles à l'amélioration des niveaux de vie de l'ensemble de la population découle logiquement les objectifs fondamentaux du projet. La guérison de ces maux ne relèvent pas « de thérapeutiques ordinaires », on le verra.

LA DECOLONISATION.

Le premier effort à réaliser consistera donc à désaliéner l'économie tunisienne et, du même coup, en retrouvant sa liberté d'action, de sortir des ornières du libéralisme. Cette nécessité est d'autant plus affirmée qu'elle correspond à la volonté d'indépendance politique. « L'idée de planification est liée en Tunisie à l'idée d'indépendance ». « Le plan doit donc, d'abord et surtout, garantir notre liberté nationale et marquer notre volonté de préserver notre libre-arbitre sur la scène internationale » (1). « Soutenu dans ce combat doublement libérateur de l'homme et de la collectivité nationale par tout le peuple tunisien, le gouvernement tunisien a confiance dans l'issue finale qui consacrera le triomphe de la raison sur les mécanismes aveugles et le triomphe de l'homme sur la nature et l'inégalité ».

La désatellitisation sera obtenue dans un double mouvement : intégration du secteur colonial à l'économie nationale et tunisification des enclaves demeurées encore étrangères. Le second mouvement est présenté comme la condition de réalisation du premier.

Dans le domaine agricole, la reprise des terres des colons, déjà largement entamée, sera parachevée pour l'année terminale du pré-plan (1964). La gestion de ces terres, confiée momentanément à un « office des terres domaniales », consacra la mise en route d'une vaste réforme foncière rendant les terres aux fellahs, et la réorientation complète des spéculations agricoles, étudiée en fonction des besoins de l'économie nationale prise dans son ensemble, — et non plus en vue des seuls profits individuels, largement tributaires des possibilités du marché français.

Dans le secteur industriel, encore presque exclusivement aux mains des étrangers à cette époque (secteur dynamique, moderne et susceptible de propager le progrès au reste de l'économie), l'effort tendra principalement à amener les entreprises qui ne sont en réalité que des filiales ou des agences des sociétés étrangères, à prendre leurs décisions de gestion et d'investissement en Tunisie, compte tenu des données économiques tunisiennes et non à l'étranger. « Garant de l'intérêt national l'Etat pourra aller jusqu'à prendre la direction totale » tandis que « la participation active des petits épargnants permettra d'entreprendre la tunisification des entreprises industrielles étrangères ».

Elément favorable à la création d'une économie vraiment tunisienne cette naturalisation serait vaine si elle n'était accompagnée de mesures tendant à faire éclater les liens de grave dépendance, séquelles de la domination coloniale, qui marquent encore les rapports avec l'ancienne métropole.

(1) Les textes cités ont tous été empruntés aux « Perspectives Décennales de Développement » ou au « Plan Triennal ».

L'effort entrepris en ce domaine sera poussé jusqu'à ses extrêmes conséquences en éliminant peu à peu de l'appareil administratif tout ce qui ressortait de cette satellitisation, y compris l'usage du français; l'arabisation progressive et prudente, tendant à supprimer la dualité linguistique actuelle.

La suppression préconisée des liens de subordination réels du marché extérieur tunisien au marché extérieur français permettra à la Tunisie de choisir dans l'échiquier international les marchés qui lui conviendront le mieux, à l'importation, à l'exportation, ou aux deux à la fois. Cette décolonisation économique, assortie de la décolonisation des détenteurs du pouvoir économique agricole, industriel et commercial, pour importante qu'elle soit, n'est encore qu'un présupposé à l'édification de la nouvelle structure économique. Comme condition *sine qua non*, elle a été mise en tête des objectifs fondamentaux. Elle l'a été sous le titre de « décolonisation » parce que cette dépendance, amorcée dès avant le Protectorat, devenait plus structurelle, avec lui, et chaque jour davantage, en raison du dynamisme économique de la colonisation, lequel évoluait dans le contexte du libéralisme et se trouvait soutenu par le pays d'origine.

L'indépendance a redonné aux Tunisiens leur dignité nationale; la planification économique, rejoignant l'action politique qui tendait à la « réhabilitation de l'homme dans cette partie du monde », se fixe comme objectif fondamental, la promotion de l'homme et sa promotion par le travail. Ce projet audacieux et exaltant, proposant l'homme comme fin et moteur de l'économie, nécessitera des réformes de structures non moins audacieuses. Ce sont celles que décrivent les Perspectives Décennales et qu'entendent mettre en place les deux phases de la planification.

LES REFORMES DE STRUCTURE.

Le minimum de revenu annuel par tête qui semble nécessaire en Tunisie pour vivre décemment est chiffré à 50 dinars. L'obtenir pour l'ensemble des Tunisiens de 1971 était l'ambition de départ de la planification. En réalité, et selon le même document, cette hypothèse ne pourra être réalisée qu'en 1974. Encore faut-il inclure dans cette somme les avantages sociaux d'éducation et de santé qui doivent être progressivement développés d'ici là.

Pour atteindre le minimum fixé de 45 dinars pour tous, en 1971, l'accroissement du gâteau à partager ne sera pas suffisant, il est nécessaire qu'une meilleure distribution en soit organisée, sans toutefois que les personnes les plus productives se trouvent par trop pénalisées. En fait, décision a été prise d'une répartition des revenus selon laquelle la tranche de la population (12 %), jouissant actuellement d'un revenu excédant 100 dinars et dont le revenu moyen était en 1959 de 218 di-

nars, rétrocéderait au cours de la « lutte contre l'inégalité », 22 % de son revenu global actuel au profit de toutes les autres catégories et selon le tableau approximatif suivant :

REPARTITION DU REVENU NATIONAL

Tranche	Population en Tunisie		Revenu annuel par tête		Variation relative
	en 1959	en 1971	en 1959	en 1971	
1 ^{re}	1.515.000	1.864.000	14 D.	50 D.	+ 257 %
2 ^e	1.225.000	1.507.000	28 D.	60 D.	+ 111 %
3 ^e	513.000	630.000	49 D.	70 D.	+ 44 %
4 ^e	237.000	291.000	72 D.	85 D.	+ 19 %
5 ^e	73.000	90.000	85 D.	97 D.	+ 15 %
6 ^e	567.000	598.000	218 D.	169 D.	- 22 %

Pour établir ces chiffres de répartition, la projection 1971 de l'importance de la population a pensé pouvoir table sur une diminution du taux d'accroissement corrélatif à l'augmentation du niveau de vie et prendre dans ses calculs les taux dégressifs suivants :

1946-56	2,2 %
1956-61	2,1 %
1961-66	1,9 %
1961-71	1,7 %

Il a été également estimé que la population étrangère serait réduite aux 2/3 de ce qu'elle était en 1959, le 1/2 de ce qu'elle était en 1956.

En tenant compte de la population ainsi définie et de l'objectif souhaité, les planificateurs ont tablé sur un accroissement annuel du produit intérieur brut égal à 6 %, chiffre relativement élevé puisqu'il représente plus que le doublement du taux relevé durant la décennie antérieure, période quelque peu perturbée par les événements, il est vrai.

Ce taux d'accroissement a été retenu comme possible en considérant comme valable pour la Tunisie le taux d'efficacité capitalistique de 4/1, quatre unités d'investissement procurant une unité annuelle de

production. Chaque année l'investissement net devrait donc correspondre à 24 % du produit intérieur brut de l'exercice antérieur. Cet investissement, auquel il faut ajouter l'amortissement annuel calculé à 3 % de son montant, le versement d'un taux d'intérêt espéré à 3 % et le remboursement progressif des emprunts, sera couvert à concurrence de 50 % par l'épargne intérieure dont le montant devra progresser de 8 % à 26 % en fin de période.

Ces hypothèses retenues, il a été possible de fixer le calendrier suivant :

- 1962 : Démarrage du Plan Triennal ou Pré-Plan.
- 1965 : Démarrage du Plan Septennal.
- 1967 : Commencement de remboursement des premiers emprunts.
- 1971 : Fin du Plan Septennal :
 - Doublement du produit intérieur brut.
 - Augmentation de la population égal à 33 %.
 - Obtention d'un revenu minimum de 45 dinars pour tous.
 - Emploi sensiblement égal à la population active masculine.
 - Taux d'épargne : 26 % du P.I.B.
 - Pression fiscale : 27 %.
- 1972 : Ralentissement de la progression.
- 1973 : Auto-développement.
- 1974 : Revenu minimum à 50 dinars.
- 1977 : Reprise de la croissance au taux antérieur du fait de la diminution des charges extérieures.

L'obtention des objectifs quantitatifs globaux tels qu'ils ont été approuvés, et leur juste distribution à toute la population à travers l'emploi, supposent un profond remaniement de l'appareil économique légué par le Protectorat : transformation des esprits surtout, puisqu'il ne s'agit de rien moins, (surtout en agriculture), que de passer d'une économie traditionnelle figée depuis des siècles à un nouveau type d'économie qui soit progressive en elle-même; bouleversement radical des structures d'exploitation, exigeant que, dans tous les domaines, l'esprit coopératif se substitue à l'esprit individualiste actuel; transformation de tous les secteurs économiques pour aboutir à une structuration cohérente de l'appareil de production.

Trente et une pages du document décrivent l'ensemble des actions qui sont à envisager pour ces dix années. Elles correspondent au troisième objectif prévu sous le titre de « réformes de structures ».

LES REFORMES DE STRUCTURES.

L'évolution des mentalités, jugée à juste titre indispensable, sera pour une part le fruit de l'effort d'éducation entrepris auprès de tous

les intéressés au cours de la mise en place des nouvelles structures et résultera d'autre part de l'implantation même de ces nouveaux cadres de vie; ceux-ci sont en effet considérés comme irréversibles et stimulateurs de nouveaux comportements. Quoique signalée en quelques lignes, cette révolution est la clé de toute la planification. C'est d'elle que dépendra le succès; c'est elle qui sera, en fait, le véritable succès de l'entreprise. La Tunisie se trouvera alors, et par tous les Tunisiens, en voie de développement autonome et non plus en état de sous-développement au sens humain du terme; la mutation de civilisation aura été opérée et le dynamisme retrouvé à partir de soi-même, véritable source de l'auto-développement par la possibilité de mise en œuvre des capacités productives de tous et de chacun.

Les changements les plus profonds, en même temps que les plus visibles, seront réalisés dans le domaine agricole. A ce secteur correspondent la plus grande part des potentialités immédiates et la majorité de la population.

La première action envisagée est, à la fois, conservatoire et à effet de transition. Cette intervention concerne plus spécialement le maintien du haut niveau de mise en valeur existant sur les terres domaniales, ex-terres des colons. Elle est confiée à un Office des Terres Domaniales récemment organisé. Les bénéfices qui pourront résulter de sa gestion pourront être affectés à la mise en valeur de zones proches et le progrès se diffusera par lui-même. Organisme à vocation temporaire, cet office préparera les domaines qui lui sont confiés au passage au stade coopératif, intégrant les diverses actions de mise en valeur dans le contexte des structures à créer. Il est également chargé de former, à partir des ouvriers de ferme, les cadres pour les futures unités d'exploitation en les préparant techniquement et en les initiant progressivement à la gestion.

L'objectif central de l'action gouvernementale dans le domaine agricole est le passage généralisé à la coopérative sous ses diverses formes. La coopération agricole, par la souplesse de ses institutions, par sa capacité à s'adapter à la complexité des problèmes et son aptitude à répondre à chaque situation originale par une solution appropriée a donc été choisie comme cadre institutionnel de la révolution agricole amorcée. Elle concilie l'impératif technique de travailler sur des surfaces relativement étendues qu'exige la mécanisation et le maintien de l'appropriation privative, tout en permettant de remodeler le terroir.

Les conditions de mise en valeur varient avec les régions et les possibilités en eau, trois types principaux de coopératives seront mis en place :

— Les coopératives de production dans les régions de grandes cultures du Nord, dont la dimension optima de 500 hectares d'assolement céréalière est déterminée par l'équipement mécanique nécessaire.

— Les coopératives de mise en valeur du Centre et du Sud. Ces coopératives de polyculture auront des dimensions pouvant varier de 3.200 à 2.000 hectares selon qu'il existe ou non un point d'eau permettant d'en irriguer au moins 40. La dimension maxima reste à déterminer en fonction de l'optimum de gestion. Chacune de ces unités comporterait des cultures irriguées, de l'arboriculture en sec, des cultures de céréales et des parcours ordinaires. L'exploitation en serait collective, répondant en quelque sorte à la cohésion ethnique qui semble avoir encore une certaine vigueur en ces régions. L'arboriculture en sec et une partie des céréales pourront toutefois être cultivées individuellement pour répondre à un certain goût d'activité autonome. La polyculture assurerait par elle-même une certaine stabilité de revenu annuel, tant individuel que régional, souhaitable dans ces régions à pluviométrie aléatoire.

— Les coopératives d'exploitation des périmètres publics irrigués, auront pour but une rentabilisation aussi rapide et complète que possible des investissements nécessités par les travaux d'hydraulique. Ce type de coopérative allie deux sortes d'activité : l'exploitation du sol et les services. L'aspect service y apparaît comme prépondérant par la force des choses, en raison de l'importance que revêtent l'entretien des réseaux d'irrigation et la commercialisation de produits plus ou moins périssables.

— Des coopératives de service proprement dites seront également organisées pour faciliter achats et ventes des deux premiers types de coopératives cités plus haut et de l'ensemble des propriétés privées du secteur non touché par les réformes de structures.

— Enfin des coopératives de conditionnement et de transformation permettront la pleine valorisation d'une production accrue. Par leur activité propre elles serviront de lien entre l'agriculture et l'industrie, les producteurs tirant profit à s'y engager massivement, concurremment avec les industriels. Ainsi serait assurée une certaine intégration horizontale inter-secteurs.

Les Unions régionales regrouperont toutes ces coopératives et seront elles-mêmes fédérées au niveau national. Ainsi seraient allégés, dans les deux sens, les frais de commercialisation au profit des producteurs et des consommateurs.

La création de toutes ces institutions offrant un cadre de mise en valeur très étudié, doit permettre à l'agriculture d'atteindre au courant de la décennie, les objectifs de production qui lui sont assignés par la planification. Diversifiée, pour obtenir une plus grande régularité de revenus, réalisée dans les meilleures conditions techniques et économiques, la production agricole voisinera alors la potentialité maxima. Le revenu brut escompté représentera 170 % de la production actuelle. Répartis entre 33 % de la population nationale, les 119 millions de dinars

escomptés permettront aux moins fortunés des agriculteurs d'accéder à un revenu familial égal ou supérieur à 250 dinars par an. Les investissements prévus pour cette période s'élèveront à 237 millions de dinars, 25 % environ de l'ensemble calculé pour les perspectives décennales.

La réforme du secteur industriel affectera davantage la structure de l'ensemble de l'appareil que les entreprises elles-mêmes.

Elle se propose pour premier objet de fournir à l'industrie tunisienne, sous forme de deux complexes industriels, les industries de base considérées comme nécessaires pour lui permettre d'entretenir sa propre expansion dans l'avenir et de dégager au mieux la production nationale des contraintes climatiques.

Priorité sera donnée aux branches d'activité qui assureront la production de biens appelés à jouer un rôle important dans le développement économique, telles les industries d'engrais azotés et de matériel d'équipement.

L'effort portera également sur les industries de transformation des productions agricoles et minières dans le double but d'assurer une meilleure complémentarité entre l'industrie et les autres secteurs. Par le fait même serait amélioré le volume des ressources en devises procurées par les exportations.

La diversification et l'augmentation de la production industrielle réalisera également un meilleur équilibre de la balance commerciale. 140 millions de dinars ont été prévus pour organiser ce secteur dont la production représentera alors 30,2 % du produit intérieur brut, en accroissement de 160 % sur les chiffres actuels.

Appelée à jouer un rôle important dans l'économie nouvelle de la Tunisie, l'industrie doit concourir à la résorption du déséquilibre régional. L'Etat interviendra de manière prépondérante dans ce secteur, soit comme maître d'œuvre dans les secteurs-clés, soit comme partenaire associé encourageant, orientant et contrôlant l'activité, en tout état de cause, pour la faire cadrer avec les objectifs choisis.

Le rôle attribué à l'artisanat durant cette période est particulièrement important. C'est à lui que revient de fournir à la population lentement libérée par l'agriculture le moyen d'accéder au revenu proposé. Le secteur d'artisanat d'art sera réorganisé et guidé par l'Office National de l'Artisanat; tandis que l'artisanat utilitaire pourra être en partie couplé avec des usines de montage ou regroupé en petits noyaux servant de point d'insertion à de petites industries. L'artisanat utilitaire sera protégé aussi bien contre les importations étrangères que contre l'industrie locale; pour lui permettre la pleine utilisation des ressources humaines disponibles. Quant à l'artisanat de service il paraît souhaité d'en regrouper les divers représentants en petites équipes et de les intégrer à des stations d'Etat. L'effectif des artisans demeurera constant

CHRONIQUES

durant cette décennie. On envisage d'en faire une pépinière d'ouvriers spécialisés et de contremaîtres pour les futurs besoins de l'industrie.

Dernier secteur économique, le commerce sera profondément transformé en fonction des réformes envisagées dans les autres domaines. Décolonisé, le commerce extérieur sera entièrement réorganisé en tenant compte des besoins propres du pays, favorisant à la fois l'entrée au meilleur compte des matières premières et biens d'équipement, et stimulant l'exportation des produits excédentaires. Relévé en majeure partie par les coopératives de service l'appareil commercial intérieur échappera entièrement à la spéculation. Le crédit prendra pour règle immuable le développement du pays dans le cadre défini.

Enfin, the last but not the least, l'administration appelée à jouer un rôle décisif dans le devenir économique, sera adaptée à son rôle d'organisation et de réalisation. Au développement régional envisagé doit correspondre en premier lieu une déconcentration très poussée des services techniques et leur regroupement autour du Gouverneur assisté d'un Commissaire régional au développement.

En même temps, pour ce qui est de la réalisation économique proprement dite, l'effort de décentralisation actualisé dans les Offices, Sociétés nationales et Sociétés d'économie mixte, sera davantage coordonné et uniformisé.

Cette énorme tâche de réformes, d'organisation et de mise en train d'une économie moderne et dynamique, dont l'esprit et les structures seront souvent aux antipodes des structures modernes et traditionnelles régissant actuellement la vie du pays, suppose un encadrement massif et de nombreux techniciens; les uns et les autres sont à former, pour la majorité. 77 millions de dinars serviront à assurer cette formation massive.

C'est ici que l'objectif de promotion de l'homme trouve tout son sens. En effet rien ne se fera que par cette promotion généralisée tendant à mettre en chaque poste imposé par le développement l'homme qu'il lui faut.

Tel est dans les grandes lignes l'immense tâche que la Planification entend mener durant cette période cruciale du devenir économique de la Tunisie. Les chiffres de 896 millions de dinars consacrés à cette volonté de mener au décollage économique, et de 413,6 affectés à la seule infrastructure, permettent de mesurer l'ampleur de l'entreprise. En réalité, l'effort humain à réaliser, est plus important encore. Démographes et économistes peuvent être amenés à discuter de la valeur exacte des indices et paramètres choisis; les pourcentages, en plus ou en moins, qu'ils pourraient apporter ne seraient encore que des nuances en comparaison de l'ampleur du sursaut demandé à la population dans son ensemble.

Les auteurs du Plan en sont bien conscients. Maintes fois le Président de la République a rappelé que la « bataille économique » serait autrement plus rude et plus longue que la bataille de la libération.

Ce rapide aperçu des objectifs économiques que s'est donnés la nation n'entend être qu'une première information, ouvrant ainsi une chronique régulière de la planification qui permettra d'accompagner pas à pas l'effort ininterrompu amorcé par les études faites et les décisions prises. C'est la marche de tout un peuple suivant un système qui veut « assurer le maximum d'efficacité dans le maximum de liberté », que s'efforcera ainsi de suivre la Revue.

M. CALLENS.